



Traité Kilaïm

Michna 4 - Chapitre 4

מְחִיצַת הַקְּנִיִּים,

אִם אֵין בֵּין קְנֵה לַחֲבֵירוֹ שְׁלֶשָׁה טְפָחִים כִּדֵי שְׂיֻכְנֹס הַגְּדִי, הָרִי זֶה כְּמַחְצָה.

וְגִידֵר שְׁגִפְרִיץ,

עַד עֶשְׂרֵת אַמּוֹת, הָרִי הוּא כְּפֶתַח;

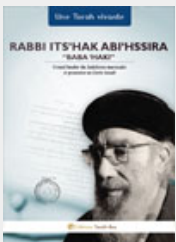
יֵתֵר מִכֵּן, כְּנֹגֵד הַפְּרֻצָּה אָסוּר.

נְפְרָצוּ בּוֹ פְּרֻצוֹת הַרְבֵּה,

אִם הָעוֹמֵד מְרַבֵּה עַל הַפְּרוּץ, מֵתֵר;

וְאִם הַפְּרוּץ מְרַבֵּה עַל הָעוֹמֵד, כְּנֹגֵד הַפְּרֻצָּה אָסוּר.

Une cloison en roseau, s'il y a entre un roseau et un autre moins de trois tefa'him – à travers lesquels un chevreau pourrait entrer – celle-ci est considérée comme une cloison. Et une brèche dans une clôture, jusqu'à dix coudées, est [considérée] comme une ouverture. Plus que cela, c'est interdit [de semer] face à cette brèche. S'il y a plusieurs brèches, si [la longueur totale des] parties intactes dépasse [celle des] parties ébréchées, c'est permis [de semer]. Et si les parties ébréchées dépassent les parties intactes, face aux brèches c'est interdit.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions